

**EXAMEN DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES CLASSIQUES**  
**Sessions 2023 – QUESTIONNAIRE ÉCRIT**

Date :	17.05.23	Durée :	14:15 - 16:45	Numéro candidat :	
Discipline :	Économie de gestion - Sociétés commerciales		Section(s) :	CD / CD-4LANG	

**PARTIE I : ANALYSE COMPTABLE ET FINANCIERE** **(26 points)**

**Exercice 1 : Bilan fonctionnel (14 points)**

La comptabilité de la société FOBIL S.A. nous fournit les renseignements suivants :

EXTRAIT DE LA BVS APRÈS INVENTAIRE au 31/12/2022	Soldes	
	Débit	Crédit
Capital souscrit		483.500
Réserves statutaires		20.000
Résultats reportés		100.000
Résultat de l'exercice	30.000	
Provisions d'exploitation		20.000
Dettes envers des établissements de crédit (< 1an)		65.000
Dettes envers des établissements de crédit (> 1 an)		390.000
Frais d'établissement	50.000	
Frais d'établissement – corrections de valeur		20.000
Fonds de commerce	80.000	
Installations techniques	750.000	
Installations techniques – corrections de valeur		150.000
Véhicules de transport	190.000	
Véhicules de transport – corrections de valeur		90.000
Titres immobilisés	33.000	
Titres immobilisés – corrections de valeur		13.000
Dépôts et cautionnements versés	45.000	
Stocks de marchandises	180.000	
Clients	110.000	
Clients douteux	44.000	
Clients douteux – corrections de valeur		24.000
Personnel – avances et acomptes	5.000	
Fournisseurs		50.000
TVA à payer		105.000
Dettes au titre de la sécurité sociale (CCSS)		65.000
Dettes envers le personnel		20.000
Charges à reporter	10.000	
Produits à reporter		27.000
Comptes transitoires ou d'attente - Actif	22.000	
Valeurs mobilières	12.000	
Banques et CCP : découverts		7.500
Caisse	89.000	

Informations supplémentaires :

- 1/5 du stock de marchandises est à considérer comme stock-outil ;
- 70 % des provisions d'exploitation correspondent à un risque réel mais seront à payer au plus tôt fin 2024 alors que les autres sont sans objet réel ;
- L'entreprise a financé une machine qu'elle utilise depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 par un contrat de crédit-bail :
  - valeur à neuf de la machine : 400.000 € ;
  - durée du contrat : 8 ans ;
  - valeur de la machine en fin de contrat : 80.000 €.

**Travail à faire :**

1. Expliquez la notion de stock-outil. (2)
2. Calculez les différentes masses du bilan fonctionnel en précisant les calculs et dressez le bilan fonctionnel. (12)

**Exercice 2 : Analyse du résultat (12 pts)**

La société RESULAN S.A. vous communique les données suivantes pour l'exercice 2022 :

EXTRAIT DE LA BVS		Soldes	
		Débit	Crédit
6061	Achats de marchandises	1.300.000	
60761	Variation des stocks de marchandises		225.000
6096	RRR sur achats de marchandises		75.000
61	Autres charges externes	820.000	
62	Frais de personnel	330.000	
633	DCV sur immobilisations corporelles	35.000	
6411	Redevances pour concessions	12.000	
6442	Moins-values de cession d'immobilisations corporelles	20.000	
646	Impôts, taxes et versements assimilés	17.000	
6511	DCV sur immobilisations financières	45.000	
6552	Intérêts bancaires et assimilés	30.000	
6556	Escomptes accordés	10.000	
67	Impôts sur le résultat	77.000	
7061	Ventes de marchandises		3.400.000
7096	RRR sur ventes de marchandises	70.000	
735	RCV sur créances de l'actif circulant		120.000
742	Revenus de location à titre accessoire		80.000
7442	Plus-values de cession d'immobilisations corporelles		40.000
745	Subventions d'exploitation		250.000
7511	RCV sur immobilisations financières		34.000
758	Autres produits financiers		15.000
77	Régularisations d'impôts sur le résultat		9.000

Informations supplémentaires :

- Le compte « 61 Autres charges externes » comprend des redevances de crédit-bail mobilier pour un montant de 250.000 € (à retraiter 40 % en charges financières et 60 % en DCV sur immobilisations corporelles).
- Le compte « 61 Autres charges externes » comprend également des charges imputables à du personnel intérimaire pour un montant de 70.000 €.

**Travail à faire :**

1. Calculez l'excédent brut d'exploitation (EBE). Précisez les calculs. (4)
2. Définissez la notion de capacité d'autofinancement (CAF) et précisez son utilité. (4)
3. Calculez la capacité d'autofinancement (méthode au choix). Précisez les calculs. (4)

**PARTIE II : DROIT DES SOCIETES****(11 points)**

1. Les associés de la SARL et leur responsabilité. (4)
2. Les caractéristiques principales de l'entreprise individuelle. (4)
3. La responsabilité des fondateurs dans la société anonyme. (3)

**PARTIE III : COMPTABILITE DES SOCIETES****(23 points)****Exercice 1 : Modification du capital social (11 points)**

SODEXA SA a été créée le 15 mars 2019 avec un capital de 200.000 € constitué de 4.000 actions. Le capital a été entièrement souscrit et libéré du minimum légal au moment de la constitution.

Début 2022, lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires une augmentation du capital de 50.000 € a été décidée. La société procède en mars 2022 à ladite augmentation du capital par incorporation d'une réserve statutaire. L'ancienne action est cotée à 70 € en bourse.

**Travail à faire :**

1. Indiquez les principales raisons d'une augmentation du capital. (3)
2. Déterminez la valeur du droit d'attribution du point de vue de l'ancien actionnaire et du nouvel actionnaire et commentez brièvement. (6)
3. Journalisez l'augmentation du capital. (2)

**Exercice 2 : Emprunt obligataire (12 points)**

La société CHARGY S.A. a émis, le 1<sup>er</sup> mai 2022, 30.000 obligations d'une valeur nominale de 500 €. Le prix d'émission est de 97 %. La durée de l'emprunt est de 10 ans et le taux de l'emprunt est fixé à 5 %. A l'échéance, le remboursement par titre est fixé à 102 %.

Une banque prend ferme tous les titres et touche 2 % du prix d'émission. Les frais divers en relation avec l'émission s'élèvent à 39.000 €.

**Travail à faire :**

Présentez tous les calculs nécessaires et journalisez :

1. L'émission de l'emprunt au 1<sup>er</sup> mai 2022. (4)
2. Les écritures de fin d'exercice 2022 qui s'imposent quant aux intérêts, à la prime de remboursement (qui est répartie par fractions égales sur toute la durée de l'emprunt) et aux frais d'émission (qui sont répartis sur une durée de 5 ans). (4)
3. Les écritures à l'issue de la durée de l'emprunt (taux de l'impôt retenu à la source : 10 %). (4)